CD13FFME - Passeports

Les passeports au service des Clubs

La FFME gère des activités qui s'apprennent dans un milieu riche, quelquefois incertain, qu'il convient de connaître et de respecter.
La formation du pratiquant en matière de sécurité ou de préservation de ce milieu se fait dans les clubs.
La progression proposée par les passeports vise à structurer ces apprentissages.
Elle s'intègre à tous les programmes d'animation, qu'ils soient à destination des licenciés ou des pratiquants occasionnels.

Des avantages pour le club :

1. – Positionner institutionnellement le club

La progression Passeports devient la référence incontournable pour l'initiation et le perfectionnement. Pour la performance, c'est aussi une alternative à la compétition. Utiliser les Passeports, c'est s'associer à une image de sérieux, construire une relation privilégiée avec les adhérents, les parents, les enseignants et démarrer d'autres relations avec les collectivités (élus ou personnels des communes, du conseil général ou régional)

2. – Proposer à chacun une animation adaptée et reconnue

Le responsable de club, les cadres (initiateur, moniteur) peuvent s'appuyer sur la progression « Passeport » pour former des groupes de niveau, organiser les sorties club, faire des choix pour l'accès à l'ouverture de voies, aux compétitions ou aux manifestations sportives.

3. – Fidéliser ses adhérents

Le passeport donne à chaque pratiquant un but concret à atteindre et un intérêt renouvelé pour des pratiques et des buts diversifiés
C'est un moyen pour fidéliser ceux que nous avons souvent tant de mal à retenir... (sur 58 000 licenciés, 22 000 sont nouveaux chaque année et presque autant nous quittent …)

Le passeport :
mode d'emploi pour le club

Le dispositif « Passeport » trouve son intérêt dans sa très large diffusion. Il s'agit d'en faire un outil partagé par tous. Le pratiquant peut ainsi situer son niveau sur une échelle connue et reconnue par de nombreuses structures. Sa promotion et sa diffusion sont le moteur essentiel du dispositif.
Mais c'est aussi la reconnaissance, par la FFME, de la qualité de la formation dispensée au club.
Enfin, délivrer des Passeports, c'est faire partie d'un réseau de structures de qualité :

cadre qualifié, formation du grimpeur à l'autonomie sur SAE et SNE (en bloc et voies), respect du cahier des charges « passeports ».

Ce dispositif vous permet :

- d'informer vos adhérents ou des pratiquants occasionnels
- de faire connaître votre club et vos actions
- de former les pratiquants à encore plus de sécurité
- de fidéliser les pratiquants, de maintenir ou d'accroître votre nombre de licenciés
- de positionner la fédération par rapport à d'autres structures où se pratique l'escalade

Le passeport comprend une dizaine de niveaux :

C'est une progression simple, toute en couleur : blanc, jaune, orange, vert, bleu, violet, rouge, noir. Pour passer des premiers pas au passeport rouge, 4 à 5 ans de pratique, au moins, sont nécessaires.
Elle vise la performance comme dernière marche mais dans des domaines diversifiés (grands espaces, site naturel ou compétition). Chaque structure peut donc utiliser et valoriser son club, son site ou ses modes de pratique habituels à travers le passeport.
Chaque niveau peut être atteint indépendamment des autres : inutile de refaire toute la progression pour valider un niveau. Celui qui évalue vérifie toutes les compétences lors du test. Mais, attention : pas d' erreur, même sur le niveau précédent !
Accéder au dernier niveau constitue une « reconnaissance » à l'image du « cristal » de l'alpinisme.

Le passeport c'est :

- un livret nominatif comprenant le descriptif des différents niveaux et leurs contenus techniques, des pages d'information sur l'escalade et son environnement)
- Un insigne de reconnaissance pour chaque niveau de passeport : mousqueton de couleur pour afficher son niveau
- Des outils au service des clubs

Le passeport est destiné au licencié mais tout le monde peut l'obtenir

Les licenciés de la fédération sont assurés pour se former au sein du club et même pour l'évaluation. Pour les autres, une assurance est indispensable pour le passage des différents niveaux du « passeport ». La FFME dispose de contrat d'assurance spécifique temporaire (licence découverte) permettant de répondre à cette exigence.

- Il est possible d'obtenir le passeport dans toute structure liée aux activités fédérales, quelque soit son statut.
La structure non affiliée doit alors signer une convention avec la fédération qui l'engage à respecter les règles de fonctionnement du dispositif. Il suffit de retourner le formulaire " Convention Passeport " au siège de la Fédération accompagné du bon de commande " Passeports Escalade " et de son règlement. Les passeports sont alors vendus (1€ par livret), tout comme les mousquetons « porte-clés ».

- Le passeport n'est pas un diplôme mais il donne la possibilité d'accéder à certaines formations. Pour ces niveaux (à partir du vert), seuls les cadres qualifiés, formateurs de la fédération, pourront délivrer ces passeports.

Comment utiliser les passeports dans mon Club

Rien de plus simple :
Le président du club commande les diplômes, les passeports et les insignes dont il a besoin au siège de la FFME (accompagnés de son règlement).

Le cadre compétent du club (initiateur, instructeur) peut immédiatement organiser une session de passage. Une seule obligation pour lui : enregistrer les passeports ainsi délivrés sur le site ffme.info.

Le comité régional organise les passages des niveaux qui donnent accès aux formations. Il établit un calendrier, régulièrement actualisé sur le site fédéral.

Chaque année, la fédération fait le bilan d'utilisation des passeports commandés par chaque structure utilisatrice (saisie des données sur le site). Au vu de ce bilan, la structure commande de nouveaux passeports.
Il est possible d'utiliser le dispositif de la manière suivante :
- inclure le passeport comme option dans l'adhésion au club, c'est un plus pour l'adhèrent
- proposer le passeport à tout pratiquant, avant ou au cours d'un stage
- organiser des opérations portes ouvertes grand public avec la mise en place des passeports
- inclure le passeport dans toutes actions régulières de formations du public ou lors de stage de formation.

Pour tout renseignement complémentaire et pour vos commandes,
Contactez Caroline PEROTIN au siège de la FFME au 01 40 18 76 60

Les structures et les cadres délivrant les passeports

Où peut on passer son passeport ?	à la FFME :	dans une structure ou établissement sous convention :
	• Club affilié FFME • Comité départemental FFME • Comité régional FFME	• Structure ou établissement en convention avec le siège FFME (UCPA, CREPS, UNSS, UFRSTAPS, fédérations ...)
Qui valide les passeports :		
Premiers pas	Initiateur FFME ou BAPAAT ou BEES ou GHM	Initiateur FFME Professeur d'EPS Éducateur territorial APS BAPAAT ou BEES ou GHM

Blanc, Jaune, Orange	Initiateur FFME ou BAPAAT ou BEES ou GHM	Initiateur FFME Professeur d'EPS Éducateur territorial APS BAPAAT ou BEES ou GHM
Vert, Bleu, Violet, Rouge	Instructeur FFME	Instructeur FFME
Noir, Cristal	Comité Sportif	Comité Sportif

Pour tout renseignement : comité départemental :formation.cd13@ffme.fr
comité régional : formation.crpa@ffme.fr